



Le Maire,
Gérard KERNEC
à

Affaire suivie par :
M^{me} Françoise Lapous

OBJET : réunion du conseil municipal

Madame, Monsieur

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du conseil municipal, qui aura lieu le :

Jeudi 31 mars 2016
à 18 h 00
Salle de la Mairie

ORDRE DU JOUR

- ✚ Adoption du procès-verbal de la séance du 3 mars 2016
- ✚ Travaux du CAPEC : choix du maître d'œuvre
- ✚ Renouvellement ligne de trésorerie
- ✚ Stratégie de lutte contre les espèces invasives : frelons asiatiques et plantes exotiques invasives
- ✚ Budgets communaux : lotissement de Lanhouica, Immobilier, Général :
 - ✓ Comptes de gestion - Comptes administratifs 2015
 - ✓ Affectation des résultats
 - ✓ Clôture du budget du lotissement de Lanhouica
 - ✓ Acquisitions et travaux divers
 - ✓ Vote des taux
 - ✓ Budgets primitifs 2016
- ✚ Questions – informations diverses

Le Maire,



PJ : procès-verbal du 03/03/2016

Envoyé en préfecture le 05/04/2016

Reçu en préfecture le 05/04/2016

Affiché le

ID : 022-212203871-20160331-2016_2_1-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE VIEUX-MARCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 31 MARS 2016

Nombre de membres dont le Conseil Municipal
doit être composé : 15
Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers qui assistent à la
séance : 14
Date de la convocation 23 mars 2016

L'AN DEUX MIL SEIZE, LE 31 MARS à DIX-HUIT HEURES, le CONSEIL MUNICIPAL de VIEUX-MARCHE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, au nombre prescrit par loi, sous la présidence de M. Gérard KERNEC, MAIRE.

Etaient présents : KERNEC G - GARZUEL A- VACHER D - C MORICE - BOISNARD G - CAILLEAUX C - JOUON S - PIERRES M - VILAIN D - DISEZ M - M GOUJON -HAMON R - CHRETIEN S - GUENO JY

Absents : M PRIGENT

Procurations :

Secrétaire de séance : VACHER D

N° : DELIB-2016-2-1

Adoption du procès-verbal du 3 mars 2016

M DISEZ s'étant excusé de ne pas pouvoir être présent lors de cette séance et étant en possession d'une procuration, aurait souhaité que la mention « excusé » soit précisée.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

DECISION : VOTE : Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le Maire atteste le caractère exécutoire de la présente délibération transmise au contrôle de légalité par télétransmission le 05 AVR 2016 affichée le

Le Maire,
Gérard KERNEC



Pour copie conforme,
Fait et délibéré à Vieux-Marché,
Les jour, mois et an susdits

Le Maire,
Gérard KERNEC



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE VIEUX-MARCHE

Envoyé en préfecture le 05/04/2016
Reçu en préfecture le 05/04/2016
Affiché le
ID : 022-212203871-20160331-2016_2-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 31 MARS 2016

Nombre de membres dont le Conseil Municipal
doit être composé : 15

Nombre de conseillers qui assistent à la
séance : 15

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de la convocation 23 mars 2016

L'AN DEUX MIL SEIZE, LE 31 MARS à DIX-HUIT HEURES, le CONSEIL MUNICIPAL de VIEUX-MARCHE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, au nombre prescrit par loi, sous la présidence de M. Gérard KERNEC, MAIRE.

Etaient présents : KERNEC G - GARZUEL A- VACHER D - C MORICE - BOISNARD G - CAILLEAUX C - JOUON S - PIERRES M - VILAIN D - DISEZ M - M GOUJON - PRIGENT P - HAMON R - CHRETIEN S - GUENO JY

Absents :

Procurations :

Secrétaire de séance : VACHER D

N° : DELIB-2016-2-2

Travaux du CAPEC : choix du maître d'œuvre

Le conseil municipal en sa séance du 3 mars dernier a approuvé la rénovation thermique et d'accessibilité du bâtiment et autorisé le Maire à lancer une consultation au titre de la maîtrise d'œuvre. Quatre maîtres d'œuvre et architectes ont été consultés, seuls deux cabinets ont répondu.

Vu la commission des travaux du 26 mars 2016, les membres de ladite commission ont retenu au terme de l'analyse le cabinet suivant : **la SARL AP Architecture et Plans de Loguivy-Plougras.**

L'offre se décompose ainsi :

Tranche ferme HT : 4100.00 €

Etude de 3 solutions qui pourront être réalisées en tranche conditionnelle HT : 1300.00 €

Pourcentage pour le suivi des travaux en tranches ferme et conditionnelle : 5.5 % sur le montant HT des travaux.

Le conseil municipal invité à délibérer :

- **Entérine** la proposition de la commission des travaux, à savoir qu'il retient la proposition de la SARL AP Architecte et Plans de Loguivy-Plougras, aux conditions sus énoncées,
- **Autorise** le Maire à signer l'ensemble des pièces du marché concourant au bon déroulement du dossier

DECISION : VOTE : Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le Maire atteste le caractère exécutoire de la présente délibération transmise au contrôle de légalité par télétransmission le.....05 AVR. 2016.....
affichée le.....05 AVR. 2016.....

Pour copie conforme,
Fait et délibéré à Vieux-Marché,
Les jour, mois et an susdits

Le Maire,
Gérard KERNEC



Le Maire,
Gérard KERNEC



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE VIEUX-MARCHE

Envoyé en préfecture le 05/04/2016
Reçu en préfecture le 05/04/2016
Affiché le
ID : 022-212203871-20160331-2016_2_3-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 31 MARS 2016

Nombre de membres dont le Conseil Municipal
doit être composé : 15

Nombre de conseillers qui assistent à la
séance : 15

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de la convocation 23 mars 2016

L'AN DEUX MIL SEIZE, LE 31 MARS à DIX-HUIT HEURES, le CONSEIL MUNICIPAL de VIEUX-MARCHE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, au nombre prescrit par loi, sous la présidence de M. Gérard KERNEC, MAIRE.

Etaient présents : KERNEC G - GARZUEL A- VACHER D - C MORICE - BOISNARD G - CAILLEAUX C - JOUON S - PIERRES M - VILAIN D - DISEZ M - M GOUJON - PRIGENT P - HAMON R - CHRETIEN S - GUENO JY

Absents :

Procurations :

Secrétaire de séance : VACHER D

N° : DELIB-2016-2-3

Renouvellement ligne de trésorerie

Le contrat du crédit de trésorerie arrivant à son terme le 10 avril prochain, il est nécessaire de le renouveler sur la base de 200 000 €, selon les conditions suivantes auprès du Crédit Agricole des Côtes d'Armor :

EURIBOR 3 mois moyenné* + marge de 1.65 % + commission d'engagement de 0.25 % du montant de la ligne (payable en une fois à la signature du contrat)

* à titre indicatif : index Euribor 3 mois moyenné de février 2016 : - 0.185 %.

Le conseil municipal invité à se prononcer :

- > **Valide** le renouvellement du crédit de trésorerie aux conditions sus-énoncées sur la base de 200 000 €,
- > **Autorise** le maire à signer la convention.

DECISION : VOTE : Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le Maire atteste le caractère exécutoire de la présente délibération transmise au contrôle de légalité par télétransmission le 05 AVR. 2016
affichée le 05 AVR. 2016

Pour copie conforme,
Fait et délibéré à Vieux-Marché,
Les jour, mois et an susdits

Le Maire,
Gérard KERNEC



Le Maire,
Gérard KERNEC



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 31 MARS 2016

Nombre de membres dont le Conseil Municipal
doit être composé : 15

Nombre de conseillers qui assistent à la
séance : 15

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de la convocation 23 mars 2016

L'AN DEUX MIL SEIZE, LE 31 MARS à DIX-HUIT HEURES, le CONSEIL MUNICIPAL de VIEUX-MARCHE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, au nombre prescrit par loi, sous la présidence de M. Gérard KERNEC, MAIRE.

Etaient présents : KERNEC G - GARZUEL A- VACHER D - C MORICE - BOISNARD G - CAILLEAUX C - JOUON S - PIERRES M - VILAIN D - DISEZ M - M GOUJON - PRIGENT P - HAMON R - CHRETIEN S - GUENO JY

Absents :

Procurations :

Secrétaire de séance : VACHER D

N° : DELIB-2016-2-4

Stratégie de lutte contre les espèces exotiques invasives : le frelon asiatique et les plantes exotiques invasives

Une espèce exotique invasive est une espèce animale ou végétale exotique (non indigène) dont l'introduction volontaire ou fortuite par l'homme sur un territoire menace les écosystèmes, les habitats ou les espèces indigènes avec des conséquences écologiques, économiques et sanitaires négatives, parfois graves. Elles sont considérées aujourd'hui comme l'une des plus grandes menaces pour la biodiversité. Le territoire de LTC est concerné par plusieurs de ces espèces, c'est pourquoi une stratégie d'action est proposée.

Pour lutter contre le frelon asiatique :

Les pertes économiques que le frelon asiatique peut occasionner pour les apiculteurs et les dangers potentiels liés à la proximité de certains nids avec la population justifient certaines mesures.

La stratégie d'action est orientée vers la destruction des nids.

LTC propose de former des référents communaux qui seront chargés de constater sur place et d'authentifier les nids de frelons asiatiques, vérifier la présence d'une activité dans les nids et contacter une entreprise agréée pour la destruction.

Il est prévu que la commune prenne l'intervention à sa charge. Sur le domaine privé, après accord du propriétaire, l'entreprise pourra intervenir à la demande de la commune.

En fin d'année, la commune adressera à LTC le bilan des interventions et bénéficiera d'un fonds de concours pour les destructions intervenues entre le 1^{er} mars et le 30 novembre, selon les modalités suivantes :

Type d'intervention	Contribution LTC	Contribution commune	Part à la charge du propriétaire (domaine privé)
Intervention sur nid primaire (diamètre inf à 10 cm)	10 €/nid	Différentiel/contribution LTC/facture TTC prestataire	Néant
Intervention sur nid secondaire (diamètre sup à 10 cm)	40 €/nid	Différentiel/contribution LTC/facture TTC prestataire	Néant

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE VIEUX-MARCHE

Envoyé en préfecture le 05/04/2016
Reçu en préfecture le 05/04/2016
Affiché le
ID : 022-212203871-20160331-2016_2_5-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 31 MARS 2016

Nombre de membres dont le Conseil Municipal
doit être composé : 15

Nombre de conseillers qui assistent à la
séance : 15

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de la convocation 23 mars 2016

L'AN DEUX MIL SEIZE, LE 31 MARS à DIX-HUIT HEURES, le CONSEIL MUNICIPAL de VIEUX-MARCHE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, au nombre prescrit par loi, sous la présidence de M. Gérard KERNEC, MAIRE.

Etaient présents : KERNEC G - GARZUEL A- VACHER D - C MORICE - BOISNARD G - CAILLEAUX C - JOUON S - PIERRES M - VILAIN D - DISEZ M - M GOUJON - PRIGENT P - HAMON R - CHRETIEN S - GUENO JY

Absents :

Procurations :

Secrétaire de séance : VACHER D

N° : DELIB-2016-2-5

Budgets communaux : lotissement de Lanhouica, Boulangerie, Immobilier, Général : vote des comptes de gestion 2015

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2015 de la Commune et ses budgets annexes Boulangerie, Immobilier et lotissement de Lanhouica, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant la bonne gestion,

- **Déclare** que les Comptes de Gestion dressés pour l'exercice 2015 par le Receveur, tant en ce qui concerne la Commune, la Boulangerie, l'Immobilier et le lotissement de Lanhouica, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

DECISION : VOTE : Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le Maire atteste le caractère exécutoire de la présente délibération transmise au contrôle de légalité par télétransmission le... 05. AVR. 2016
affichée le... 05. AVR. 2016.....

Pour copie conforme,
Fait et délibéré à Vieux-Marché,
Les jour, mois et an susdits

Le Maire,
Gérard KERNEC



Le Maire,
Gérard KERNEC



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE VIEUX-MARCHE

Envoyé en préfecture le 05/04/2016
Reçu en préfecture le 05/04/2016
Affiché le
ID : 022-212203871-20160331-2016_2_6-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 31 MARS 2016

Nombre de membres dont le Conseil Municipal
doit être composé : 15

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers qui assistent à la
séance : 14

Date de la convocation 23 mars 2016

L'AN DEUX MIL SEIZE, LE 31 MARS à DIX-HUIT HEURES, le CONSEIL MUNICIPAL de VIEUX-MARCHE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, au nombre prescrit par loi, sous la présidence de M. Gérard KERNEC, MAIRE.

Etaient présents : GARZUEL A- VACHER D - C MORICE - BOISNARD G -CAILLEAUX C - JOUON S - PIERRES M - VILAIN D - DISEZ M - M GOUJON - PRIGENT P - HAMON R - CHRETIEN S - GUENO JY

Absents :

Procurations :

Secrétaire de séance : VACHER D

N° : DELIB-2016-2-6

Budgets communaux : lotissement de Lanhouica, Immobilier, Général : vote des comptes administratifs 2015

Le Conseil Municipal,

Délibérant sur les comptes administratifs de la Commune -budget général- et des budgets annexes de l'immobilier et du lotissement de Lanhouica pour l'année 2015, et présentés par M Alain GARZUEL, 1^{er} Adjoint ; s'agissant de sa comptabilité, Monsieur KERNEC, Maire, s'est retiré lors du vote,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs, et les décisions modificatives de l'exercice considéré et avoir adopté les comptes de gestion de M. Le Receveur Municipal, lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer de la façon suivante :

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - COMMUNE

	Section de FONCTIONNEMENT		Section d'INVESTISSEMENT	
Affectation résultat exercice antérieur	Excédent reporté 21039.06		Solde d'exécution positif reporté	Solde d'exécution négatif reporté 164091.13
Opérations de l'exercice	Titres émis 1083655.56	Mandats émis 864704.69	Titres émis 296913.04	Mandats émis 213492.62
Résultat de l'exercice	Excédent d'exploitation 239989.93			Déficit d'investissement 80670.71

.../...

.../...

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – IMMOBILIER

	Section de FONCTIONNEMENT		Section d'INVESTISSEMENT	
Affectation résultat exercice antérieur	Excédent reporté		Solde d'exécution positif reporté	Solde d'exécution négatif reporté
Opérations de l'exercice	Titres émis 30436.98	Mandats émis 9797.03	Titres émis 5375.00	Mandats émis 0.00
Résultat de l'exercice	Excédent d'exploitation 20639.95	Déficit d'exploitation	Excédent d'investissement 5375.00	Déficit d'investissement

COMPTE ADMINISTRATIF 2015- LOTISSEMENT DE LANHOUCA

	Section de FONCTIONNEMENT		Section d'INVESTISSEMENT	
Affectation résultat exercice antérieur	Excédent Reporté 39895.24	Déficit Reporté	Solde d'exécution positif reporté 0	Solde d'exécution négatif reporté 0
Opérations de l'exercice	Titres émis 1.00	Mandats émis 0	Titres émis 0	Mandats émis 0
Résultat de l'exercice	Excédent d'exploitation 39896.24	Déficit d'exploitation	Excédent d'investissement	Déficit d'investissement

- **Constate** aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes (Immobilier, lotissement de Lanhouca) les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion,
- **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser
- **Vote et arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DECISION : VOTE : Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le Maire atteste le caractère exécutoire de la présente délibération transmise au contrôle de légalité par télétransmission le... 05 AVR. 2016 affichée le... 05 AVR. 2016

Pour copie conforme,
 Fait et délibéré à Vieux-Marché,
 Les jour, mois et an susdits

Le Maire,
 Gérard KERNEC



Le Maire,
 Gérard KERNEC



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE VIEUX-MARCHE

Envoyé en préfecture le 05/04/2016
Reçu en préfecture le 05/04/2016
Affiché le
ID : 022-212203871-20160331-2016_2_7-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 31 MARS 2016

Nombre de membres dont le Conseil Municipal
doit être composé : 15

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers qui assistent à la
séance : 15

Date de la convocation 23 mars 2016

L'AN DEUX MIL SEIZE, LE 31 MARS à DIX-HUIT HEURES, le CONSEIL MUNICIPAL de VIEUX-MARCHE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, au nombre prescrit par loi, sous la présidence de M. Gérard KERNEC, MAIRE.

Etaient présents : KERNEC G - GARZUEL A- VACHER D - C MORICE - BOISNARD G - CAILLEAUX C - JOUON S - PIERRES M - VILAIN D - DISEZ M - M GOUJON - PRIGENT P - HAMON R - CHRETIEN S - GUENO JY

Absents :

Procurations :

Secrétaire de séance : VACHER D

N° : DELIB-2016-2-7

Affectation du résultat 2015 : budget annexe « Immobilier »

Après s'être fait présenter le Compte Administratif du budget annexe « Immobilier » pour l'année 2015,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015,

Le Conseil Municipal, constatant que le compte administratif présente :

- Un excédent de fonctionnement de 20639.95 €
- Un excédent d'investissement de 5375.00 €
- Soit un excédent global de clôture de 26014.95 €

décide d'affecter le résultat d'exploitation au budget primitif 2016 comme suit :

- compte 002 (excédent reporté de fonctionnement) pour la somme de : 20639.95 €
- compte 001 (excédent reporté d'investissement) pour la somme de 5375.00 €.

DECISION : VOTE : Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le Maire atteste le caractère exécutoire de la présente délibération transmise au contrôle de légalité par télétransmission le 05 AVR. 2016
affichée le 05 AVR. 2016

Pour copie conforme,
Fait et délibéré à Vieux-Marché,
Les jour, mois et an susdits

Le Maire,
Gérard KERNEC



Le Maire,
Gérard KERNEC



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE VIEUX-MARCHE

Envoyé en préfecture le 05/04/2016
Reçu en préfecture le 05/04/2016
Affiché le
ID : 022-212203871-20160331-2016_2_8-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 31 MARS 2016

Nombre de membres dont le Conseil Municipal
doit être composé : 15
Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers qui assistent à la
séance : 15
Date de la convocation 23 mars 2016

L'AN DEUX MIL SEIZE, LE 31 MARS à DIX-HUIT HEURES, le CONSEIL MUNICIPAL de VIEUX-MARCHE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, au nombre prescrit par loi, sous la présidence de M. Gérard KERNEC, MAIRE.

Etaient présents : KERNEC G - GARZUEL A- VACHER D - C MORICE - BOISNARD G - CAILLEAUX C - JOUON S - PIERRES M - VILAIN D - DISEZ M - M GOUJON - PRIGENT P - HAMON R - CHRETIEN S - GUENO JY

Absents :

Procurations :

Secrétaire de séance : VACHER D

N° : DELIB-2016-2-8

Affectation du résultat 2015 : budget annexe « Lotissement de Lanhouica »

Après s'être fait présenter le Compte Administratif du budget annexe « Lotissement de Lanhouica » pour l'année 2015,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015,

Le Conseil Municipal, constatant que le compte administratif présente :

- Un excédent de fonctionnement de 39896.24 €

décide de reporter l'excédent de fonctionnement à l'article 002 au budget primitif 2016.

DECISION : VOTE : Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le Maire atteste le caractère exécutoire de la présente délibération transmise au contrôle de légalité par télétransmission le 05 AVR. 2016
affichée le 05 AVR. 2016

Pour copie conforme,
Fait et délibéré à Vieux-Marché,
Les jour, mois et an susdits

Le Maire,
Gérard KERNEC



Le Maire,
Gérard KERNEC



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE VIEUX-MARCHE

Envoyé en préfecture le 05/04/2016
Reçu en préfecture le 05/04/2016
Affiché le
ID : 022-212203871-20160331-2016_2_9-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 31 MARS 2016

Nombre de membres dont le Conseil Municipal
doit être composé : 15
Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers qui assistent à la
séance : 15
Date de la convocation 23 mars 2016

L'AN DEUX MIL SEIZE, LE 31 MARS à DIX-HUIT HEURES, le CONSEIL MUNICIPAL de VIEUX-MARCHE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, au nombre prescrit par loi, sous la présidence de M. Gérard KERNEC, MAIRE.

Etaient présents : KERNEC G - GARZUEL A- VACHER D - C MORICE - BOISNARD G - CAILLEAUX C - JOUON S - PIERRES M - VILAIN D - DISEZ M - M GOUJON - PRIGENT P - HAMON R - CHRETIEN S - GUENO JY

Absents :
Procurations :

Secrétaire de séance : VACHER D

N° : DELIB-2016-2-9

Affectation du résultat 2015 : budget général

Après s'être fait présenter le Compte Administratif du budget annexe « Lotissement de Lanhouica » pour l'année 2015,

Le Conseil Municipal, constatant que le compte administratif présente :

- un déficit d'investissement cumulé de 80670.71 €
- un excédent de fonctionnement de 239989.93 €
- soit un excédent global de clôture de 159319.22 €,

décide d'affecter le résultat d'exploitation au budget primitif 2016 comme suit :

- o compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) pour la somme de : 239989.93 €
- o compte 002 (excédent reporté de fonctionnement) pour la somme de : NEANT

DECISION : VOTE : Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le Maire atteste le caractère exécutoire de la présente délibération transmise au contrôle de légalité par télétransmission le..... 05 AVR. 2016..... affichée le... 05 AVR. 2016.....

Pour copie conforme,
Fait et délibéré à Vieux-Marché,
Les jour, mois et an susdits

Le Maire,
Gérard KERNEC



Le Maire,
Gérard KERNEC



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE VIEUX-MARCHE

Envoyé en préfecture le 05/04/2016
Reçu en préfecture le 05/04/2016
Affiché le
ID : 022-212203871-20160331-2016_2_10-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 31 MARS 2016

Nombre de membres dont le Conseil Municipal
doit être composé : 15

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers qui assistent à la
séance : 15

Date de la convocation 23 mars 2016

L'AN DEUX MIL SEIZE, LE 31 MARS à DIX-HUIT HEURES, le CONSEIL MUNICIPAL de VIEUX-MARCHE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, au nombre prescrit par loi, sous la présidence de M. Gérard KERNEC, MAIRE.

Etaient présents : KERNEC G - GARZUEL A- VACHER D - C MORICE - BOISNARD G - CAILLEAUX C - JOUON S - PIERRES M - VILAIN D - DISEZ M - M GOUJON - PRIGENT P - HAMON R - CHRETIEN S - GUENO JY

Absents :

Procurations :

Secrétaire de séance : VACHER D

N° : DELIB-2016-2-10

Clôture du budget du lotissement de Lanhouica

La collectivité a été autorisée à lotir le terrain de Lanhouica par arrêté préfectoral du 31 août 2007.

L'ensemble des opérations sera achevé dans le courant de l'année, il est proposé à cet effet de clôturer le budget annexe correspondant et de procéder à la reprise de l'excédent de fonctionnement au sein du budget principal de la commune.

Le conseil municipal invité à se prononcer :

- **Valide** la clôture du budget annexe du lotissement de Lanhouica,
- **Approuve** le reversement de l'excédent de fonctionnement au budget primitif de la commune et qui sera précisé en fin d'année,
- **Précise** que les crédits budgétaires pour cette opération seront inscrits au budget 2016

DECISION : VOTE : Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le Maire atteste le caractère exécutoire de la présente délibération transmise au contrôle de légalité par télétransmission le 05 AVR. 2016
affichée le 05 AVR. 2016

Pour copie conforme,
Fait et délibéré à Vieux-Marché,
Les jour, mois et an susdits

Le Maire,
Gérard KERNEC



Le Maire,
Gérard KERNEC



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE VIEUX-MARCHE

Envoyé en préfecture le 05/04/2016
Reçu en préfecture le 05/04/2016
Affiché le
ID : 022-212203871-20160331-2016_2_11-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 31 MARS 2016

Nombre de membres dont le Conseil Municipal
doit être composé : 15
Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers qui assistent à la
séance : 15
Date de la convocation 23 mars 2016

L'AN DEUX MIL SEIZE, LE 31 MARS à DIX-HUIT HEURES, le CONSEIL MUNICIPAL de VIEUX-MARCHE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, au nombre prescrit par loi, sous la présidence de M. Gérard KERNEC, MAIRE.

Etaient présents : KERNEC G - GARZUEL A- VACHER D - C MORICE - BOISNARD G - CAILLEAUX C - JOUON S - PIERRES M - VILAIN D - DISEZ M - M GOUJON - PRIGENT P - HAMON R - CHRETIEN S - GUENO JY

Absents :

Procurations :

Secrétaire de séance : VACHER D

N° : DELIB-2016-2-11

Acquisitions et travaux divers

Il est proposé de réaliser les investissements suivants pour l'année 2016 :

Table pique-nique pour le Parcou	600.00 €
Toboggan plan d'eau	6000.00 €
Désherbeur (jusqu'à 80 % de subvention)	20000.00 €
Défibrillateur extérieur	2400.00 €
Rangements extérieurs cour des maternelles	600.00 €
Toiture préau de l'école	5000.00 €
Informatique	3300.00 €

Le Conseil Municipal invité à se prononcer:

- **Valide** les projets d'achats et de travaux présentés ci-dessus,
- **Autorise** le Maire ou son représentant à solliciter les devis et les signer,
- **Autorise** le Maire ou son représentant à solliciter, le cas échéant, les subventions,
- **Précise** que les crédits budgétaires seront inscrits au budget 2016.

DECISION : VOTE : Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le Maire atteste le caractère exécutoire de la présente délibération transmise au contrôle de légalité par télétransmission le 05 AVR. 2016
affichée le 05 AVR. 2016

Pour copie conforme,
Fait et délibéré à Vieux-Marché,
Les jour, mois et an susdits

Le Maire,
Gérard KERNEC



Le Maire,
Gérard KERNEC



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE VIEUX-MARCHE

Envoyé en préfecture le 05/04/2016
Reçu en préfecture le 05/04/2016
Affiché le
ID : 022-212203871-20160331-2016_2_12-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 31 MARS 2016

Nombre de membres dont le Conseil Municipal
doit être composé : 15
Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers qui assistent à la
séance : 15
Date de la convocation 23 mars 2016

L'AN DEUX MIL SEIZE, LE 31 MARS à DIX-HUIT HEURES, le CONSEIL MUNICIPAL de VIEUX-MARCHE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, au nombre prescrit par loi, sous la présidence de M. Gérard KERNEC, MAIRE.

Etaient présents : KERNEC G - GARZUEL A- VACHER D - C MORICE - BOISNARD G - CAILLEAUX C - JOUON S - PIERRES M - VILAIN D - DISEZ M - M GOUJON - PRIGENT P - HAMON R - CHRETIEN S - GUENO JY

Absents :

Procurations :

Secrétaire de séance : VACHER D

N° : DELIB-2016-2-12

Budget primitif 2016 : vote des taux

Monsieur Le Maire rappelle les taux votés depuis le 28 mars 2009,

Taxe d'habitation : 15.94 %
Foncier bâti : 24.92 %
Foncier non bâti : 69.23 %,

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal invité à en délibérer,
➤ **Décide de maintenir ces taux pour l'année 2016.**

DECISION : VOTE : Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le Maire atteste le caractère exécutoire de la présente délibération transmise au contrôle de légalité par télétransmission le 05 AVR. 2016 affichée le 05 AVR. 2016

Pour copie conforme,
Fait et délibéré à Vieux-Marché,
Les jour, mois et an susdits

Le Maire,
Gérard KERNEC



Le Maire,
Gérard KERNEC



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE VIEUX-MARCHE

Envoyé en préfecture le 05/04/2016
Reçu en préfecture le 05/04/2016
Affiché le
ID : 022-212203871-20160331-2016_2_13-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 31 MARS 2016

Nombre de membres dont le Conseil Municipal
doit être composé : 15

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers qui assistent à la
séance : 15

Date de la convocation 23 mars 2016

L'AN DEUX MIL SEIZE, LE 31 MARS à DIX-HUIT HEURES, le CONSEIL MUNICIPAL de VIEUX-MARCHE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, au nombre prescrit par loi, sous la présidence de M. Gérard KERNEC, MAIRE.

Etaient présents : KERNEC G - GARZUEL A- VACHER D - C MORICE - BOISNARD G - CAILLEAUX C - JOUON S - PIERRES M - VILAIN D - DISEZ M - M GOUJON - PRIGENT P - HAMON R - CHRETIEN S - GUENO JY

Absents :

Procurations :

Secrétaire de séance : VACHER D

N° : DELIB-2016-2-13

Vote des budgets primitifs 2016 : Lotissement de Lanhouica et Immobilier

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2016 concernant le budget « Immobilier » et celui du lotissement de « Lanhouica », par Monsieur Le Maire,

➤ **LES ADOPTENT** – par chapitre -

DECISION : VOTE : Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le Maire atteste le caractère exécutoire de la présente délibération transmise au contrôle de légalité par télétransmission le... 05. AVR. 2016.....
affichée le... 05. AVR. 2016.....

Le Maire,
Gérard KERNEC



Pour copie conforme,
Fait et délibéré à Vieux-Marché,
Les jour, mois et an susdits

Le Maire,
Gérard KERNEC



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE VIEUX-MARCHE

Envoyé en préfecture le 11/04/2016
Reçu en préfecture le 11/04/2016
Affiché le
ID : 022-212203871-20160331-2016_2_14BP-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 31 MARS 2016

Nombre de membres dont le Conseil Municipal
doit être composé : 15
Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers qui assistent à la
séance : 15
Date de la convocation 23 mars 2016

L'AN DEUX MIL SEIZE, LE 31 MARS à DIX-HUIT HEURES, le CONSEIL MUNICIPAL de VIEUX-MARCHE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, au nombre prescrit par loi, sous la présidence de M. Gérard KERNEC, MAIRE.

Etaient présents : KERNEC G - GARZUEL A- VACHER D - C MORICE - BOISNARD G - CAILLEAUX C - JOUON S - PIERRES M - VILAIN D - DISEZ M - M GOUJON - PRIGENT P - HAMON R - CHRETIEN S - GUENO JY

Absents :

Procurations :

Secrétaire de séance : VACHER D

N° : DELIB-2016-2-14

Budget primitif 2016 : budget général

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 concernant le budget général, par Monsieur Le Maire,

➤ **L'ADOpte** – par chapitre -

DECISION : VOTE : Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 1 (M DISEZ)

Le Maire atteste le caractère exécutoire de la présente délibération transmise au contrôle de légalité par télétransmission le... 11/04/2016
affichée le... 11/04/2016

Pour copie conforme,
Fait et délibéré à Vieux-Marché,
Les jour, mois et an susdits

Le Maire,
Gérard KERNEC

L'Adjoint Délégué
A. GARZUEL



Le Maire,
Gérard KERNEC

L'Adjoint Délégué
A. GARZUEL

